

Projet d'établissement
de l'école de
Bas-Oha
2022-2025

Ce document représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Bien que l'école ait prioritairement un rôle d'enseignement, elle exerce également dans une moindre mesure un rôle éducatif en complémentarité à celui des parents.

Le projet d'école définit les priorités éducatives et pédagogiques et les actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'école entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des membres du conseil de participation visés à l'article 1.5.3-2, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Le projet d'école est un outil pour atteindre les missions prioritaires et les missions spécifiques du système éducatif. Il définit les modalités par lesquelles, dans le tronc commun, chaque école met en place les pratiques de différenciation et l'évaluation formative visées à l'article 2.3.1-1.

Le projet d'école est élaboré en tenant compte :

- 1° des élèves inscrits dans l'école, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans le processus d'acquisition des compétences et savoirs ;*
 - 2° des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie et de poursuite des études ;*
 - 3° de l'environnement social, culturel et économique de l'école ;*
 - 4° de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée.*
- Si nécessaire, le projet d'école est adapté afin d'assurer sa cohérence par rapport au plan de pilotage, visé à l'article 1.5.2-1.*

(D.03-05-2019, pp.15-16)

Ce document a été élaboré par l'équipe éducative (membres du corps professoral et Direction) de l'École communale de Bas-Oha. Il a reçu un avis favorable de la part de la COPALOC¹ et du Conseil de Participation en date du xx/10/2022 et a été approuvé par le Collège Communal de Wanze le xx/10/2022.

Il s'articule autour des prescrits légaux en vigueur :

- # Le décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental (Lois 19069, D. 14-03-1995, mise à jour par D.08-03-07).

Celui-ci prévoit notamment la mise en place d'une organisation en cycles que nous mettons en œuvre en suivant les fluctuations de la population scolaire afin d'envisager les regroupements d'années d'études les plus judicieux.

- # Le décret portant sur les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (Docu 47165, D. 03-05-2019).

Ce « Code », qui contiendra 8 livres à terme, remplace le décret « Missions² » datant de 1997. Il compte actuellement deux livres.

Le premier présente les dispositions générales s'appliquant à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire, ordinaires et spécialisés, organisés ou subventionnés par la Communauté française. Il inclut les aménagements raisonnables et les élèves à besoins spécifiques.

Il reprend les 4 missions prioritaires de l'enseignement (voir **3. Nos objectifs généraux** du présent projet) et mentionne 13 points fondamentaux permettant d'atteindre ces objectifs. Ainsi, il veille à ce que l'école :

- 1° mette l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser dans une même démarche des savoirs, des savoir-faire et des compétences disciplinaires ou transversales ;*

¹ Commission **PA**ritaire **LO**cale.

² Le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (Lois 21557, D. 24-07-1997, mise à jour par D. 13-09-18).

- 2° privilégie des activités de découverte, de production et de création ;
- 3° articule théorie et pratique, permettant notamment la construction de concepts à partir de la pratique ;
- 4° équilibre les temps de travail individuel et collectif et développe la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but ;
- 5° fasse respecter par chaque élève l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification par l'école et d'accomplir les tâches qui en découlent ;
- 6° accorde la place nécessaire aux activités physiques, au bien-être et à la santé, en mettant en place pour tous les élèves les conditions du développement de leurs capacités physiques, de leur bien-être, ainsi que les conditions de leur santé physique ;
- 7° intègre l'orientation au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et aux métiers et en informant les élèves à propos des filières de formation ;
- 8° recourt aux technologies de la communication et de l'information et aux technologies et outils numériques, dans la mesure où ils sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage ;
- 9° suscite le goût de la culture, la sensibilité et l'expression artistiques, et favorise la participation à des activités culturelles et artistiques par une collaboration avec les acteurs concernés ;
- 10° stimule la créativité, notamment en offrant à tous les élèves un parcours d'éducation culturelle et artistique, ainsi que l'engagement et l'esprit d'entreprendre en tant qu'aptitudes à associer les actes aux idées ;
- 11° développe l'esprit critique ;
- 12° éduque au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle et met en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école ;
- 13° participe à la vie de son quartier ou de son village [...], de sa commune, et s'y intègre de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique.

(D.03-05-2019, pp.9-10)

Le second trait du Tronc commun. Nous sommes particulièrement attentifs à assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire, à respecter les rythmes individuels par la différenciation des procédés d'apprentissage, à rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation ainsi qu'à distinguer évaluation sommative et formative.

Le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur.

À cet effet, nous nous référons au programme édicté par le CECP ainsi qu'aux nouveaux référentiels de compétences émis par la FWB lors de l'élaboration de nos dispositifs didactiques et pédagogiques.

- # Le décret relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire (Loi 26948, D. 11-07-2002, mise à jour par D.17-12-09).
- # Le décret relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires (Docu 44444, D. 19-07-2017).

1. Fonctionnement de l'école

Située dans le magnifique village de Bas-Oha, notre école organise le cycle complet : de la classe d'accueil à la sixième année primaire. Elle se veut familiale et fait partie intégrante du village.

Elle est soutenue par un Comité scolaire dynamique qui offre la possibilité aux élèves de participer à de multiples activités : excursions, classes vertes, spectacles, animations, sorties culturelles et pédagogiques, prise en charge du coût de la piscine...

Une équipe dynamique, motivée et expérimentée accueille vos enfants dans des locaux parfaitement équipés. L'ensemble de nos classes primaires est équipé de tableaux interactifs.

1.1. Gestion du temps

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
7 h – 8 h 15	Garderie payante à l'école	Garderie payante à l'école	Garderie payante à l'école	Garderie payante à l'école	Garderie payante à l'école
8 h 15 – 8 h 30	Accueil enseignants	Accueil enseignants	Accueil enseignants	Accueil enseignants	Accueil enseignants
8 h 30 – 12 h 10	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
12 h 10 – 13 h 30	Temps de midi	Temps de midi	12 h 10 – 13 h Garderie payante à l'école 13 h – 16 h Garderie payante hors école	Temps de midi	Temps de midi
13 h 30 – 15 h 20	Cours	Cours		Cours	Cours
15 h 20 – 15 h 30	Surveillance enseignants	Surveillance enseignants		Surveillance enseignants	Surveillance enseignants
15 h 30 – 18 h 30	Garderie payante à l'école	Garderie payante à l'école		Garderie payante à l'école	Garderie payante à l'école

Les cours débutent à 8 h 30 jusqu'à 12 h 10 le matin et ils reprennent à 13 h 30 pour se terminer à 15 h 20 l'après-midi.

Cette année académique 2022-2023, nous comptons quatre classes maternelles et sept classes primaires.

Chaque semaine, les élèves de la classe d'accueil jusqu'à la classe de 3^e maternelle bénéficient de 2 heures de psychomotricité dispensées par des maîtres spéciaux. Ces cours se déroulent au hall de Wanze où les enfants sont conduits par le car communal.

Les élèves de 3^e maternelle ont une période supplémentaire de piscine une semaine sur deux.

L'ensemble des classes primaires a également deux périodes d'activités physiques par semaine en alternant sport et natation.

Dès la rentrée 2023, un éveil aux langues sera dispensé au cycle des 5-8 ans durant une période et des cours de seconde langue seront organisés à partir de la 3^e année primaire à raison de deux périodes par semaine.

1.2. L'accueil extrascolaire

L'école collabore avec le service d'accueil extrascolaire du CPAS de Wanze « Le Mille-Pattes » afin d'accueillir au sein de l'école les élèves dont l'arrivée ou le départ se situerait en dehors de l'horaire scolaire. Ce service est disponible tous les matins de 7 h à 8 h 15 et les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 jusqu'à 18 h 30.

Un accueil est également proposé le mercredi après-midi à partir de 13h00, mais dans les locaux du « Mille-Pattes » à Wanze. Pour cet accueil du mercredi, il est nécessaire de s'inscrire et de rester obligatoirement jusqu'à 16 h afin de participer à toutes les activités.

Il est à noter que ces services ne dépendent pas à proprement parler de l'école et sont payants.

13. *Les repas*

Du potage et des repas chauds peuvent être commandés via une application en ligne : APSCHOOL.

Lors de l'inscription de l'enfant, vous recevez automatiquement un lien vous permettant de vous connecter pour effectuer vos réservations.

Celles-ci doivent être effectuées un mois à l'avance et avant le 11 du mois en cours.

14. *Obligation scolaire et absences*

Tout enfant fréquentant notre établissement scolaire dès la 3e maternelle est tenu à l'obligation scolaire et donc, doit être à l'école tous les jours.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents (voir documents préparés se trouvant dans la farde de communication).

Toute absence excédent trois jours doit être accompagnée, dès le troisième jour, d'un certificat médical.

15. *Droit à l'image*

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés. Ces ressources peuvent être utilisées sur des supports (format papier ou numérique) dans le cadre de festivités propres à l'école ou l'Administration communale.

Les parents qui n'acceptent pas l'éventuelle utilisation de ces supports doivent le signaler par écrit à la direction.

16. *Communication*

Le journal de classe, la farde de communication et l'envoi de mails (informations diverses et événements scolaires) servent de lien entre les parents, l'école et les élèves.

Les réunions de parents se déroulent en deux temps : une collective par classe en début d'année et une individuelle à chaque remise des bulletins (3 fois par an).

Il est toujours bien entendu possible de rencontrer un ou plusieurs membres de l'équipe éducative en dehors de ces réunions sur simple demande.

17. *Ouverture à la culture et au sport.*

Spectacles, concerts et expositions en collaboration avec le Centre culturel.

Partenariat avec la bibliothèque : « Les petits ambassadeurs de la lecture ». Les élèves de M2 se rendent à la bibliothèque plusieurs fois sur l'année pour y emprunter des livres et les découvrir en classe.

Sécurité routière, Passeport du cycliste, Cross, journée sportive, Patinoire, sports d'hiver en 6^e primaire, animations « Cap Sciences », Jeunesses musicales, semaine de l'alimentation.

Participation à des projets : exemple « Ma maison idéale ».

Accoutumance à l'eau en M3.

2. Le pacte pour un enseignement d'excellence

La volonté du gouvernement est de faire évoluer l'école, entre autres, par le biais du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Un accent très fort sera mis dans les années futures sur cette réforme de l'enseignement.

Elle passe par la constitution d'un tronc commun de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire.

Le tronc commun devra permettre à chaque enfant d'acquérir d'une part l'ensemble des savoirs fondamentaux et de l'outiller durablement et d'autre part des savoirs et des compétences essentiels au développement d'une citoyenneté ouverte sur le monde, ainsi qu'à l'épanouissement social et professionnel de chaque enfant.

Selon les référentiels du Tronc commun, huit domaines d'apprentissages polytechniques et pluridisciplinaires composent le Pacte :

- # le Français, les Arts et la Culture ;
- # les Mathématiques, les Sciences, les compétences techniques et technologiques ;
- # les Sciences humaines (histoire et géographie), l'Éducation à la philosophie et à la citoyenneté, Religion ou morale ;
- # l'Éducation physique et à la santé ;
- # les Langues modernes ;
- # la créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre ;
- # apprendre à apprendre et à poser des choix ;
- # apprendre à s'orienter.

Calendrier de mise en œuvre du Tronc commun (et des réformes y afférentes) :

(Circulaire 8624, 2022, p.3)

Rentrée scolaire	2020-2021 :	les niveaux du maternel.	(finalisé)
Rentrée scolaire	2022-2023 :	1 ^{re} et 2 ^e primaires.	(en implémentation)
Rentrée scolaire	2023-2024 :	les 3 ^e et 4 ^e primaires.	
Rentrée scolaire	2024-2025 :	la 5 ^e primaire.	
Rentrée scolaire	2025-2026 :	la 6 ^e primaire.	
Rentrée scolaire	2026-2027 :	la 1 ^{re} secondaire.	
Rentrée scolaire	2027-2028 :	la 2 ^e secondaire.	
Rentrée scolaire	2028-2029 :	la 3 ^e secondaire.	

Concrètement, durant l'année scolaire 2022-2023 :

- les nouveaux référentiels disciplinaires entrent en application en P1-P2 ;
- toutes les implantations accueillant des élèves de P1-P2 reçoivent minimum 2 périodes d'encadrement renforcé pour organiser des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé ;
- le dispositif FLA est déployé selon des modalités adaptées pour les M3-P4 ;
- une procédure de maintien spécifique est d'application en P1-P2 : une école pourra prendre la décision de faire suivre une année complémentaire à un élève de P1 ou de P2 à condition d'obtenir préalablement l'accord écrit (daté et signé) des parents, qu'il reviendra au Pouvoir Organisateur de tenir à la disposition des services du Gouvernement.

3. Nos objectifs généraux & nos actions concrètes

Nous adhérons aux projets pédagogique et éducatif de notre Pouvoir Organisateur et aux objectifs généraux définis dans le décret portant sur les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (Docu 47165, D. 03-05-2019).

Confiance en soi

&

développement personnel

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Ce que nous faisons en maternelle...

- Une attention particulière est accordée à l'accueil de chacun.
- Le cycle 2 ans et demi/5 ans est organisé en classes hétérogènes.
- Travail en cycle 5/8 pour les élèves de 3^e maternelle, P1 et P2 : préparation d'expositions sur différents thèmes : peinture, ateliers culinaires, initiation scientifique...
- Classes de dépaysement dès la troisième maternelle.
- Des cours de psychomotricité sont pris en charge par une psychomotricienne diplômée à raison de 2 périodes hebdomadaires.
- Une puéricultrice à temps plein en collaboration avec les enseignantes d'accueil et de M1
- Volonté de développer la socialisation en organisant des classes verticales les après-midis en M1 — M2.

et en primaire...

- Séjours en classe de dépaysement lors des 3^e et 4^e cycles de la scolarité. Ceux-ci permettent une meilleure connaissance mutuelle et la prise d'autonomie, en plus des apprentissages spécifiques à chaque matière du programme. Une épargne ainsi que diverses ventes sont proposées afin de faciliter et de réduire le coût de ces voyages.
- Une journée sportive est proposée par les professeurs d'éducation physique à toutes les classes du primaire ainsi qu'un cross provincial.

*Apprendre toute sa vie
et prendre place
dans la vraie vie*

- Utilisation du nouveau référentiel des compétences initiales.
- Travail régulier en ateliers.
- Pratique du tutorat.
- Continuité dans la matière de la M1 à la P6 et planification de ce qui est à voir dans les différentes années.
- Méthode d'apprentissage de la lecture basée sur les sens (méthode fonctionnelle et analytique, découvertes des différents types de texte, découverte du code, lecture par analyse...).
- Pratique de la lecture expliquée.
- Échanges fréquents entre le cycle 1 et le cycle 2.
- Tableau des responsabilités, boîtes à nombres, calendriers, roue des saisons, jeux évolutifs...
- Suivi des élèves à travers le PIA.
- Aménagements raisonnables.
- Utilisation du tableau interactif et des tablettes (en P1 le vendredi après-midi).
- Manipulations dans les apprentissages.

Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française, qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.



Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Afin de permettre à tous les élèves de s'émanciper et de s'approprier les savoirs et savoir-faire qui lui seront utiles toute sa vie, notre école travaille selon 5 axes :

La différenciation

– en agissant sur les contenus curriculaires (les activités et les tâches demandées aux élèves ainsi que les supports proposés) ;

– en agissant sur l'aspect structural de l'enseignement (par le biais du temps et de l'espace alloué aux différentes activités, mais également par l'intermédiaire des pédagogies coopératives et de l'étayage) ;

– en agissant sur les processus cognitifs (par la variation des stratégies d'apprentissage et les outils mis à la disposition des élèves) ;

– en agissant sur la production finale attendue (par l'introduction de plus de souplesse et de liberté de forme quant aux productions orales et écrites ainsi que par la quantité/qualité des exercices) ;

– en favorisant les interactions qu'elles soient socioaffectives ou cognitives.

Les évaluations

Deux types d'évaluations sont pratiquées : l'évaluation formative et l'évaluation sommative.

a) Les évaluations formatives :

Elles sont pratiquées régulièrement dans les différentes classes et ne génèrent pas systématiquement de bilan papier.

Elles permettent de repérer les acquis et les compétences qui seraient encore à approfondir.

Elles peuvent se présenter sous diverses formes :

- par un questionnaire oral ou écrit à la fin d'une séquence d'apprentissage ;
- Lors d'exercices d'applications ou de manipulations durant les séquences d'apprentissage ;
- Ou encore par le jeu.

En cas de repérage des difficultés, un approfondissement sera proposé.

b) Les évaluations sommatives :

Elles se présentent sous la forme d'un bilan des acquis des élèves (contrôles, examens) après chaque apprentissage.

La continuité au sein de l'établissement

- a) Notre planification de la matière se fait à partir du nouveau référentiel des compétences initiales.
- b) Les outils de continuité dans le cycle 1 (de 2,5 à 5 ans) et le cycle 2 (de 5 à 8 ans) : le tableau des responsabilités, les boîtes à nombres, les calendriers, la roue des saisons, les jeux évolutifs, etc.
- c) Les dossiers de suivi des élèves sont constitués au début de leur parcours scolaire et les suivent tout au long de leur scolarité, cela, peu importe l'établissement fréquenté.
- d) Les synthèses et les outils réalisés passent dans la classe supérieure avec l'élève.
- e) Au cycle 5 – 8, utilisation d'un code couleur pour les sons.

Dans toutes les classes nous utilisons le même code couleur pour les sept natures de mots.

Enfin, afin de faciliter les deux grands passages de la scolarité du fondamental, nous travaillons en ateliers 5-8 et organisons des classes vertes pour opérer un passage en douceur de la maternelle vers le primaire.

Pour les 6^e primaires, une journée d'immersion dans une école secondaire est planifiée afin de faciliter le passage vers le secondaire.

L'égalité des chances

L'école compte parmi ses partenaires des organismes favorisant l'égalité des chances : le centre PMS, le service PSE, les équipes mobiles de la FWB, le Centre culturel de Wanze, la bibliothèque communale de Bas-Oha.

Chaque enseignant met tout en œuvre pour permettre à chacun de progresser et d'acquérir les compétences de base nécessaires.

En cas de difficultés majeures rencontrées, l'équipe éducative de l'école (titulaire et direction) organise une réunion avec les parents et si nécessaire des intervenants extérieurs (CPMS, PSE, logopède, psychologue...) afin de travailler en équipe vers une évolution plus heureuse de la scolarité de l'enfant concerné.

Il y a donc une collaboration très efficace entre ces différents services et l'école, en partenariat avec les parents, qui veillent à mettre en place les aménagements proposés.

L'inclusion des élèves à besoins spécifiques

L'équipe s'engage à analyser toute demande d'intégration et à mettre en place, avec le soutien de l'école référente, toutes les conditions nécessaires pour en assurer les meilleures chances de réussite.

Actuellement, notre école n'accueille pas d'élèves issus de l'enseignement spécialisé.



Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures.

Durant la totalité de son cursus, l'élève est confronté à son futur rôle de citoyen non seulement par le biais des cours philosophiques et d'éducation à la citoyenneté, mais aussi lors de projets de classe. Plus généralement, ce rôle est étayé par l'intermédiaire de la vie de la classe tout simplement, car une classe est une microsociété en soi.

Un accent particulier est dédié à l'impact environnemental avec des actions telles que le tri des déchets, la collecte de piles usagées, le grand nettoyage de printemps (Be Wapp), le défi énergie (Zéro Watt), les brigades vertes, la boîte à collation, la gourde...

Sensibilisation à une alimentation saine avec des actions telles que la semaine de l'alimentation, le fruit du jeudi et des activités culinaires ponctuelles au cours de l'année scolaire.

Pour les élèves du 4^e cycle : participation au Conseil communal des jeunes, sensibilisation aux dangers d'internet, animation EVRAS, information sur les orientations scolaires par le CPMS, découverte et mise en valeur des métiers techniques...

Le bien-être

Être un citoyen responsable passe également par le biais des interactions que les élèves peuvent avoir avec leurs pairs ainsi qu'avec leurs enseignants. Cela signifie également d'être bien dans sa peau.

C'est pourquoi nous accordons une place importante au bien-être à l'école.

Ainsi, tables et bancs ont été installés dans la cour pour permettre des activités telles que des jeux de société, de la lecture, discuter...

Lorsque le temps nous en donne la possibilité, le repas peut être pris dans les espaces verts autour de l'école, de même que les séances de lecture.

Pour les plus petits, nous organisons des espaces de jeux au sol (en intérieur et en extérieur) et des coins doux dans les classes du cycle 1 et du cycle 5-8.

Le parrainage entre les grands et les petits est privilégié par le biais d'une activité baptisée « L'heure du conte » : les grands sont responsables d'un moment privilégié de lecture offerte aux plus petits.

L'autonomie

De manière générale, la valeur de l'autonomie est pratiquée à tous les niveaux de la scolarité.

Plus particulièrement nous instaurons petit à petit l'utilisation d'un plan de travail individuel et la 2^e primaire fonctionne en classe flexible.

La place donnée à la parole

La direction comme les enseignants se rendent disponibles, dans la mesure du possible, afin de faciliter les échanges.

Tout aussi important, des moments de rencontres informelles ont lieu lors des festivités organisées par le Comité scolaire : fête des épouvantails, souper Oberbayern et les fêtes de la Pentecôte.

4. Nos valeurs



- D. 03-05-2019. (2019). Docu 47165. *Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.* (M. B. 19-09-2019).
- D. 11-07-2002. (2002). Lois 26948. *Décret relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire* (M. B. 31-08-2002). Mis à jour par D. 17-12-09. (M. B. 12-02-10).
- D. 14-03-1995. (1995). Lois 19069. *Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental.* (M. B. 17-08-1995). Mis à jour par D. 11-10-18. (M. B. 24-10-18).
- D. 19-07-2017. (2017). Docu 44444. *Décret relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires, à l'aide spécifique aux directions dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé (...).* (M. B. 24-08-2017).
- D. 24-07-1997. (1997). Lois 21557. *Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.* (M. B. 23-09-199). Mis à jour par D. 13-09-18. (M. B. 09-10-18).
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2020, Juillet). *Pacte pour un enseignement d'excellence. Référentiel des compétences initiales — TRONC COMMUN.*
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022, 06 10). C. 8624. *Informations relatives à la mise en œuvre du Tronc commun à partir de la rentrée scolaire 2022-2023.*
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022, Juin). *Pacte pour un enseignement d'excellence. Référentiel de français et langues anciennes — TRONC COMMUN.*
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022, Juin). *Pacte pour un enseignement d'excellence. Référentiel de Langues modernes — TRONC COMMUN.*
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022, Juin). *Pacte pour un enseignement d'excellence. Référentiel d'éducation culturelle et artistique — TRONC COMMUN.*
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022, Juin). *Pacte pour un enseignement d'excellence. Référentiel de Mathématiques — TRONC COMMUN.*
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022, Juin). *Pacte pour un enseignement d'excellence. Référentiel de Sciences — TRONC COMMUN.*
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022, Juin). *Pacte pour un enseignement d'excellence. Référentiel de Formation manuelle, technique, technologique et numérique — TRONC COMMUN.*
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022, Juin). *Pacte pour un enseignement d'excellence. Référentiel de Formation historique, géographique, économique et sociales — TRONC COMMUN.*
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022, Juin). *Pacte pour un enseignement d'excellence. Référentiel d'Education à la philosophie et à la citoyenneté — TRONC COMMUN.*
- Fédération Wallonie-Bruxelles. (2022, Juin). *Pacte pour un enseignement d'excellence. Référentiel d'Education physique et à la santé — TRONC COMMUN.*
- Les référentiels du tronc commun. (s.d.). Consulté le 10 10, 2022, sur enseignement.be : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28597&navi=4920#calendrier>

